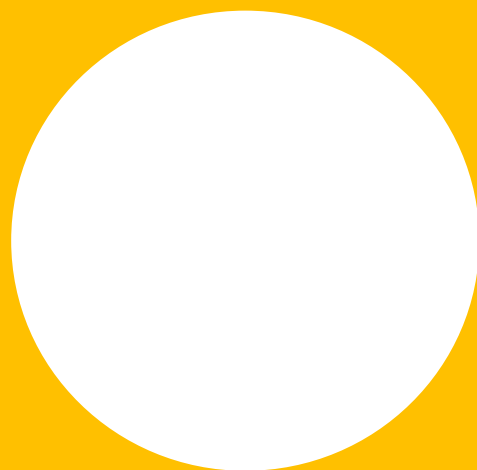




**RAPPORT
ANNUEL**

EPIC BPIFRANCE

2021





SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	4
2. RAPPORT DE GESTION	5
2.1. Renseignements de caractère général concernant l'EPIC Bpifrance	5
2.2. Historique de l'EPIC Bpifrance	5
2.3. Missions de l'EPIC Bpifrance	6
2.4. Gouvernance	6
2.5. Informations sur le Président-Directeur général et des administrateurs	10
2.6. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2021	12
2.7. Rapport d'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021	13
3. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	17
3.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance	17
3.2. Organigramme fonctionnel de Bpifrance	18
3.3. Organigramme du Réseau de Bpifrance	19
4. COMPTES CONSOLIDES	20
5. COMPTES INDIVIDUELS	50
6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	73
6.1. Rapport sur les comptes consolidés	73
6.2. Rapport sur les comptes individuels	79

1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Les comptes 2021 de l'EPIC Bpifrance (ci-après également dénommé l' « **EPIC** » ou l' « établissement public Bpifrance ») marquent un redressement spectaculaire par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net part du groupe s'établit à 1,106 Md€ contre - 473 M€ l'an dernier, soit une amélioration de près de 1,6 Md€.

Ce résultat est la conséquence de la forte activité de la société anonyme Bpifrance, dont l'EPIC Bpifrance et la Caisse des dépôts détiennent ensemble 98,36% du capital, au bénéfice des entreprises françaises (conduisant à une revalorisation de la participation de l'EPIC dans la société anonyme Bpifrance) et à la perception de dividendes en provenance d'EDF et de TSA, qui avait fortement chuté en 2020 et rendu plus difficile le financement des actions relevant du Fonds pour l'innovation et l'industrie, géré par l'EPIC.

Ce résultat est aussi la traduction de l'intervention de l'EPIC Bpifrance dans l'ensemble des processus de financement des activités croissantes du groupe Bpifrance.

En effet, sur longue période, il faut relever l'élargissement des missions confiées à l'EPIC par les pouvoirs publics, au bénéfice du groupe Bpifrance, à travers certains chiffres significatifs :

- Depuis 2015 le montant des engagements de garantie de l'EPIC en faveur des émissions obligataires de Bpifrance est passé de 28 Md€ à 43 Md€ (+53%).
- La taille du bilan de l'EPIC connaît une forte augmentation : alors que le montant du bilan était de 17,3 Md€ fin 2017, il passe à 30,7 Md€ en 2018, notamment avec la création du Fonds pour l'innovation et l'industrie (grâce aux dotations qui y sont associées) et à 36,8 Md€ pour l'exercice qui vient de se clore. La taille du bilan a donc plus que doublé en 4 ans.
- L'EPIC est désormais un des principaux opérateurs des programmes financés par le SGPI. Sur la seule année 2021, les dotations reçues au titre du PIA 4 se sont élevées à 4,4 Md€, l'intégralité des ressources en provenance des PIA passant globalement, quant à elle, de 3,7 Md€ à 8,8 Md€. Ces chiffres ont encore vocation à croître fortement puisque, au titre du plan France 2030, l'EPIC devrait recevoir près de 13 Md€ sur les 30 Md€ qui sont programmés.
- Les compétences de l'EPIC ont été élargies à la gestion pour compte de tiers avec pour objet d'abord les SATT (l'EPIC détient, pour le compte de l'Etat une participation de 466 M€ dans leur capital), puis avec la création du fonds French Tech souveraineté, pour lequel l'EPIC a reçu une dotation de 350 M€ (et a déjà investi dans trois entreprises pour le compte de l'Etat).

La gouvernance de l'EPIC s'est adaptée à l'élargissement du rôle qui lui a été confié : le conseil d'administration s'est ainsi réuni à 12 reprises en 2021 pour gérer les fonds confiés à l'établissement, financer les actions du groupe Bpifrance en direction des entreprises et autoriser la signature des nombreuses conventions passées avec l'Etat (le dispositif conventionnel avec l'Etat portant sur le PIA a été totalement rénové), les Régions et les organisations professionnelles.

Les très bons résultats de 2021 montrent la forte résilience, après les difficultés dues à la pandémie de 2020, du modèle d'intervention du groupe Bpifrance et de ses mécanismes de financement, dans lesquels l'EPIC Bpifrance joue un rôle déterminant.

Cette résilience sera mise à l'épreuve en 2022 par l'agression russe en Ukraine qui crée une très grande incertitude économique mondiale. Dans ce nouveau cadre, l'EPIC continuera de jouer son rôle d'appui au groupe Bpifrance pour assurer la stabilité des entreprises françaises.

Christian BODIN
Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance



2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'EPIC Bpifrance

L'EPIC Bpifrance est un établissement public à caractère industriel et commercial de droit français, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil (code APE 8413Z) et le numéro LEI 969500ISDAVO0KBJOI22.

L'EPIC Bpifrance a été immatriculé pour la première fois au registre du commerce et des sociétés le 24 août 2005 sous la dénomination EPIC OSEO.

Le siège de l'EPIC Bpifrance est situé en France, au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex (téléphone : 01.41.79.80.00).

2.2. Historique de l'EPIC Bpifrance

L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (anciennement EPIC OSEO) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion d'OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion-absorption par OSEO financement, devenu la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la Banque Publique d'Investissement a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance), et de la société anonyme OSEO. Au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, dénommées désormais respectivement Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance) est devenue une filiale d'une société dénommée BPI-Groupe puis Bpifrance SA.

Le 18 décembre 2020, par décision des assemblées générales extraordinaires de Bpifrance SA et Bpifrance Financement, Bpifrance SA a été absorbée par sa filiale Bpifrance Financement. Depuis cette date, la dénomination sociale de la holding du groupe Bpifrance est Bpifrance. Au 31 décembre 2020, l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts détenaient chacun 49,2% du capital de Bpifrance. Il est précisé par ailleurs que l'EPIC Bpifrance a prêté une action Bpifrance à l'Etat le 18 décembre 2020.

Conformément à l'ordonnance n°2020-739 du 17 juin 2020 portant réorganisation de la Banque publique d'investissement, la fusion-absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement (aujourd'hui Bpifrance) n'a entraîné aucune remise en cause des contrats en cours d'exécution, quelle que soit leur qualification juridique, conclus par Bpifrance SA (ou ses filiales). Par ailleurs, la fusion n'est pas non plus de nature à justifier la résiliation de ces contrats, leur modification, ni le remboursement anticipé des dettes qui en sont l'objet.

2.3. Missions de l'EPIC Bpifrance

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.

Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies. A cet égard, l'EPIC Bpifrance est notamment un des opérateurs majeurs du Programme d'Investissements d'Avenir ainsi que le gestionnaire du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII).
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises ;
- encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Par ailleurs, il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties. Ces conventions peuvent prévoir la création d'un comité local d'orientation chargé de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la société anonyme Bpifrance et ses filiales de leurs missions au niveau régional et sur la cohérence de leurs orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique. Il adresse ses avis aux organes régionaux de direction de la société anonyme Bpifrance.

Le groupe Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- contribue au développement des innovations technologiques et managériales ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

2.4. Gouvernance

En 2021, le Conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance a tenu douze instances (dont deux dans le cadre d'une consultation écrite).

- Dans le cadre de la réunion du 5 mars 2021 et de la consultation écrite clôturée le 15 mars 2021, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention encadrant les dispositions communes aux conventions relatives à la mise en œuvre du PIA 4 à conclure entre l'Etat, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance ;



- autorisé la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir (action « Aides à l'Innovation bottom-up », volet « aides guichet ») à conclure entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance ;
- autorisé la signature d'une convention fixant les dispositions générales relatives aux Aides à l'Innovation Bpifrance à conclure entre l'Etat, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance et
- autorisé la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir (action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »), à conclure entre l'Etat, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance.

- Dans le cadre de la réunion du 23 mars 2021, le conseil a :

- révisé la programmation 2021 de l'emploi des revenus du FII et décidé la programmation et les versements au titre de l'exercice 2021 ;
- autorisé la signature d'une convention relative aux aides à l'Innovation Bpifrance et concours d'Innovation à conclure entre Bpifrance et l'EPIC Bpifrance ;
- autorisé la signature d'une convention relative au fonds de garantie d'intervention « FII aides à l'Innovation Bpifrance à coefficient » à conclure entre Bpifrance et l'EPIC Bpifrance ;
- autorisé la signature d'une convention relative au fonds de garantie d'intervention « FII aides à l'Innovation Bpifrance subventions » à conclure entre Bpifrance et l'EPIC Bpifrance ;
- autorisé la signature d'un avenant à la convention relative au fonds de garantie d'intervention « aides au développement Deeptech – FII » à conclure entre Bpifrance et l'EPIC Bpifrance ;
- autorisé la signature d'un avenant à la convention portant sur l'accélérateur transition énergétique à conclure entre l'ADEME, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance ;
- autorisé la signature d'un avenant à la convention portant sur le déploiement du diagnostic Eco-flux à conclure entre l'ADEME, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance ;
- autorisé la signature d'un avenant à la convention de déploiement de l'accélérateur international Ile-de-France à conclure entre la Région Ile-de-France, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance ;
- arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; et
- approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Dans le cadre de la réunion du 29 avril 2021, le conseil a :

- révisé la programmation 2021 de l'emplois des revenus du FII et révisé la programmation et les versements au titre de l'exercice 2021 ; et
- autorisé la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir (action « Aides à l'Innovation bottom-up », volet « Aides nationales ») à conclure entre l'Etat, Bpifrance et l'EPIC Bpifrance.

- Dans le cadre de la réunion du 18 mai 2021, le conseil a :

- révisé l'affectation de la programmation Grands défis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 aux gestionnaires Bpifrance et Agence nationale de la recherche et approuvé les versements de la programmation Grands défis au titre des exercices 2018 et 2019 au fonds de concours défini dans la convention du 19 mars 2019 entre l'Etat (Premier ministre) et l'EPIC Bpifrance relative au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ;
- autorisé la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir (action « Maturation de technologies, R&D partenariale, valorisation de la recherche et transfert de technologies ») à conclure entre l'Etat, l'Agence nationale de la recherche, l'ADEME, Bpifrance et l'EPIC Bpifrance ;
- autorisé la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir (action « Soutien au déploiement ») à conclure entre l'Etat, l'Agence nationale de la recherche, l'Ademe, la Caisse des Dépôts, Bpifrance; et
- autorisé la signature d'un avenant n°2 à la convention du 20 décembre 2018 relative au programme d'investissements d'avenir (action « Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs ») à conclure entre l'Etat, Bpifrance, Bpifrance Investissement et l'EPIC Bpifrance.

- Dans le cadre de la réunion du 27 mai 2021, le conseil a :

- approuvé l'option en faveur du paiement en actions EDF du dividende de cette société au titre de l'exercice 2020;

- Dans le cadre de la réunion du 22 juin 2021, le conseil a :

- révisé la programmation 2021 relative à l'emploi des revenus tirés du FII et les versement associés ; et

- autorisé la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir (action « Aides à l'innovation Bottom-up » volet « PIA régionalisé ») à conclure entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, Bpifrance et l'EPIC Bpifrance.
 - Dans le cadre de la réunion du 5 octobre 2021, le conseil a :
 - examiné les comptes semestriels (individuels et consolidés) de l'EPIC Bpifrance au 30 juin 2021 ;
 - approuvé le modèle-type de convention régionale relative au programme d'investissements d'avenir (action « Aides à l'innovation Bottom-up » volet « PIA régionalisé ») à conclure entre l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts, Bpifrance et l'EPIC Bpifrance et autorisé la signature par le Président des conventions à conclure avec les Régions établies selon ce modèle-type ;
 - autorisé la signature d'un avenant n°3 à la convention du 7 avril 2017 relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accompagnement et transformation des filières ») à conclure entre l'Etat, Bpifrance, Bpifrance Investissement et l'EPIC Bpifrance ;
 - autorisé la signature d'une convention de déploiement de l'accélérateur Nouvelle Aquitaine Promotions 5 et 6 à conclure entre la Région Nouvelle Aquitaine, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance ;
 - autorisé la signature d'une convention de déploiement de l'accélérateur PME Pays de la Loire Promotion 5 à conclure entre la Région Pays de la Loire, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance ;
 - autorisé la signature d'un avenant n°1 à la convention Booster Agro Bretagne à conclure entre la Région Bretagne, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance et
 - autorisé la signature d'un avenant à la convention de déploiement de l'accélérateur PME Grand Est Promotions 1 et 2 à conclure entre la Région Grand Est, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance.
 - Dans le cadre de la réunion du 29 octobre 2021, le conseil a :
 - fixé la rémunération de la garantie qui sera consentie par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance dans le cadre de ses émissions de titres de créance moyen long terme en 2022 et de ses emprunts court terme lors du même exercice ;
 - autorisé les modifications de la ventilation de la dotation FII sur les dispositifs Bourse French Tech Emergence et l'Aide au Développement Deeptech et la nouvelle programmation financière de l'activité Deeptech 2021 de Bpifrance ;
 - autorisé la signature d'un avenant n°1 à la convention de déploiement de l'accélérateur PME Bourgogne-Franche-Comté Promotions 1 et 2 à conclure entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance ; et
 - autorisé la signature d'une convention de déploiement de l'accélérateur PME Bourgogne-Franche-Comté Promotion 3 à conclure entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance.
 - Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 19 novembre 2021, le conseil a :
 - approuvé l'option en faveur du paiement en actions EDF de l'acompte sur dividende de cette société au titre de l'exercice 2021.
 - Dans le cadre de la réunion du 26 novembre 2021, le conseil a :
 - autorisé la signature d'une convention relative au programme d'investissements d'avenir action « Accélération de la croissance (fonds propres) », relative au volet « Fonds Ecotechnologies 2 » à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC Bpifrance ; et
 - autorisé la souscription au fonds Ecotechnologies 2 au moyen des ressources mises à disposition dans le cadre de la convention précitée.
 - Dans le cadre de la réunion du 16 décembre 2021, le conseil a :
 - autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente au plan de financement 2022 de Bpifrance ;
 - approuvé le budget 2022 de l'EPIC Bpifrance ;
 - décidé la programmation financière 2022 des Grands défis et approuvé le budget prévisionnel des frais de gestion des Plans Deeptech et Grands Défis ;
 - approuvé les nouvelles règles de programmation de l'emplois des revenus du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie et la programmation 2022 de l'emploi de ces revenus ;
 - autorisé la signature d'une convention de prestation de services à conclure entre Bpifrance, Bpifrance Investissement et l'EPIC Bpifrance ;



- autorisé la signature d'une convention-cadre pour la gestion du Projet Important d'Intérêt Européen Commun Hydrogène (PIIEC H2) à conclure entre l'Etat, Bpifrance et l'EPIC Bpifrance ;
- autorisé la signature d'un avenant n°2 à la convention de déploiement du programme d'accompagnement de la filière automobile à conclure entre le Ministère de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance ; et
- autorisé la signature d'un avenant n°2 à la convention de déploiement du module d'accompagnement au management du cash à conclure entre le Ministère de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics, Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance.

2.4.1. Conseil d'administration au 31 décembre 2021

Président du Conseil d'administration

Christian BODIN

Chef de mission de contrôle économique et financier honoraire

Adresse professionnelle : EPIC Bpifrance, 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

Nommé par Décret du Président de la République en date du 2 mai 2019

Administrateurs représentant l'Etat

Marie-Anne LAVERGNE

Cheffe du bureau en charge du contrôle des investissements étrangers en France à la Direction générale du Trésor,

Adresse professionnelle : Direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nommé par décret en date du 30 septembre 2019

Pierre CHABROL

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction générale du Trésor

Adresse professionnelle : Direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nommé par décret en date du 12 octobre 2021

Géraldine LEVEAU

Secrétaire générale adjointe du Secrétariat Général pour l'Investissement

Adresse professionnelle : Secrétariat général pour l'investissement, Hôtel de Cassini, 32, rue de Babylone, 75007 Paris

Nommée par décret en date du 21 juin 2021

Vincent TEJEDOR

Sous-directeur du développement des entreprises à la Direction générale des Entreprises

Adresse professionnelle : Direction générale des Entreprises, 61, boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS Cedex 13

Nommé par décret en date du 20 novembre 2020

Alban HAUTIER

Sous-Directeur de la 3^{ème} sous-direction de la Direction du Budget

Adresse professionnelle : Direction du Budget, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Nommé par décret en date du 11 mars 2019

Pierre-Louis AUTIN

Chef du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Adresse professionnelle : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 1 rue Descartes, 75231 PARIS CEDEX 05

Nommé par décret en date du 8 octobre 2018

Invité

Emanuel CHARRON

Commissaire du gouvernement

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

Bernard ZAKIA

Commissaire du gouvernement adjoint

2.4.2. Direction générale

Directeur général

Christian BODIN

2.5. Informations sur le Président-Directeur général et des administrateurs

Président-Directeur général

Christian BODIN

Censeur au Conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Aucun autre mandat

Christian BODIN est depuis mai 2019, Président-Directeur général de l'établissement public industriel et commercial Bpifrance, actionnaire à hauteur de 49,18% de la société anonyme Bpifrance (à parité avec la Caisse des Dépôts). Ancien élève de l'ENA (promotion Voltaire), diplômé de Sciences-Po Paris, titulaire du CAPA et d'une licence en droit privé, il a exercé ses fonctions au Ministère des Transports, puis à la Caisse des Dépôts et à partir de 1985 au Ministère de l'Economie et des Finances.

Au sein de ce ministère il a travaillé à la Direction du Budget (1985-1990 : chef des bureaux Emploi puis Culture), à la Direction des relations économiques extérieures (Mission économique régionale à Abidjan 1995-1999, Directeur régional du commerce extérieur Midi-Pyrénées 1999-2001) et à la Direction générale du Trésor (Mission économique en Arabie Saoudite 2001-2005, inspecteur des services extérieurs 2005-2006). Il est affecté entre 1990 et 1995 au ministère des DOM-TOM en tant que sous-directeur des affaires économiques.

Nommé Contrôleur général économique et financier en 2006 au sein de la Mission de contrôle des activités financières (qui relève de la Direction générale du Trésor), il est Commissaire du gouvernement notamment auprès de la Banque Postale, de la Caisse de Garantie du Logement locatif social et de sociétés de financement du cinéma. Parallèlement à ces fonctions, il contribue, en tant que rapporteur extérieur, aux travaux de la 1ère Chambre de la Cour des comptes de 2008 à 2012.

En 2013, Christian BODIN est nommé à la Mission de contrôle auprès du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), ses attributions étant étendues au contrôle économique et financier auprès du groupe AREVA en 2014.

En 2015, il est nommé Chef de Mission de contrôle général économique et financier, en conservant ses attributions jusqu'en juin 2018.

Christian BODIN est également censeur de l'Agence nationale de la recherche. Il est chevalier de l'ordre National du Mérite.

Administrateurs représentant l'Etat

Marie-Anne LAVERGNE

Aucun autre mandat

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Membre représentant l'Etat au Conseil de surveillance de la Banque Postale (fin de mandat en 2021)

Membre représentant l'Etat au Conseil d'administration de la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE) (fin de mandat en 2021)

Marie-Anne LAVERGNE est cheffe du bureau en charge du contrôle des investissements étrangers en France à la Direction générale du Trésor, depuis 2020. Diplômée de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, et ingénieure des ponts, des eaux, et des forêts, elle a auparavant occupé les postes d'adjointe au chef de bureau Politiques industrielles, recherche, et innovation de la Direction générale du Trésor de 2015 à 2017, puis d'adjointe au chef du bureau Epargne et marchés financiers à la Direction générale du Trésor de 2017 à 2019, puis chargée de participations à l'Agence des Participations de l'Etat de 2019 à 2020.



Pierre CHABROL

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration, membre du comité des risques de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

Censeur de Bpifrance, membre du Comité d'audit et du comité des risques

Représentant de l'Etat par délégation du directeur général du Trésor au collège de l'Autorité des marchés financiers et au collège de l'Autorité des normes comptables

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Aucun autre mandat

Pierre CHABROL, premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, jusqu'alors chef du bureau de l'épargne et du marché financier (FINENT 1) de la Direction générale du Trésor, a été nommé sous-directeur du financement des entreprises et du marché financier au sein du service du financement de l'économie de la Direction générale du Trésor.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un master en droit ainsi qu'en histoire, Pierre CHABROL fut nommé conseiller de tribunal administratif et de Cour administrative d'appel en 2008 à sa sortie de l'ENA (promotion « Aristide Briand »). Conseiller au tribunal administratif de Paris (2008-2010), il fut adjoint au chef du bureau politique commerciale OMC et accord commerciaux de l'Union européenne de la Direction générale du Trésor à Bercy (2010-2012), puis adjoint au chef du bureau de l'épargne et du marché financier au sein de cette même direction générale (2012-2014). Adjoint du ministre conseiller pour les affaires économiques, chef de service économique régional « Monde Chinois » à Pékin (2014-2017), il fut chef du bureau de la politique commerciale, de la stratégie et de la coordination de la Direction générale du Trésor (2017-2020). Pierre CHABROL était, depuis février 2020, chef du bureau de l'épargne et du marché financier au sein de cette même direction générale.

Géraldine LEVEAU

Aucun autre mandat

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Aucun autre mandat

Titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un DESS en administration du politique de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I), Géraldine Leveau est Secrétaire Générale adjointe pour l'investissement, en charge de France 2030, depuis le 25 mai 2021.

Avant cela, elle a notamment travaillé à la région Île-de-France en tant que chargée de mission entre 2005 et 2011 et a entre autres officié pendant quatre ans à l'agence de développement économique et d'innovation Paris Région, comme responsable du Réseau régional de l'innovation.

Elle a rejoint la Direction générale des Entreprises en 2016 d'abord comme adjointe au chef du bureau de l'innovation, de la R&D et de la propriété industrielle puis comme directrice de projets Ecosystèmes d'innovation et startups. Elle a été conseillère en charge de l'innovation, des start-ups et du numérique au cabinet de Frédérique Vidal d'août 2020 à sa prise de fonction au SGPI.

Vincent TEJEDOR

Aucun autre mandat

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Aucun autre mandat

Vincent TEJEDOR est sous-directeur du développement des Entreprises (SDDE) de la Direction générale des Entreprises au sein du Ministère des Finances, de l'Economie et de la Relance depuis 2020. Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Ulm), master 2 en droit public et ingénieur en chef du corps des mines, Vincent TEJEDOR obtient le prix « Le Monde » de la recherche universitaire à l'issue de sa thèse de physique en cotutelle entre l'Université Paris VI et la TU München. Co-fondateur en 2011 et Directeur général de la start-up Expliseat SAS, il a déposé une quinzaine de brevets relatifs à la construction de sièges d'avion légers en fibres de carbone et en titane. En 2015, il rejoint la Cour des comptes en tant que rapporteur (défense, industrie, énergie), puis en 2018 le Ministère des armées en tant que sous-directeur de la transformation et de l'innovation (DIRISI).

Alban HAUTIER

Administrateur de l'Agence nationale de la recherche

Administrateur du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Administrateur du Centre national d'études spatiales (CNES)

Administrateur de l'Institut Pasteur

Administrateur du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

Commissaire du Gouvernement de Business France et de la Fondation nationale des sciences politiques

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Administrateur de l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) (2018 – 2019)

Administrateur de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) (2018)

Administrateur de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) (2017 – 2019)

Administrateur du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) (2017-2019)

Administrateur de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) (2017 – 2019)

Administrateur du Grand Paris Aménagement (2018 – 2019)

Administrateur d'Euromed (2017- 2019)

Commissaire du Gouvernement Action Logement Groupe

Après quatre années à l'Inspection générale des finances sur des fonctions d'audit, de conseil et d'évaluation de politique publique, Alban HAUTIER a rejoint la Direction du Budget en 2016, d'abord comme chef du bureau de la politique budgétaire, puis comme chef du bureau du logement, de la ville et des territoires. Il est actuellement sous-directeur de la troisième sous-direction qui couvre les politiques de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, de l'industrie, de l'énergie, des participations et des garanties de l'État.

Pierre-Louis AUTIN

Administrateur de France Brevets

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Aucun autre mandat

Diplômé de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud et agrégé de philosophie (1996), ancien élève de l'ENA (2005), Pierre-Louis AUTIN a commencé sa carrière comme professeur de philosophie dans l'enseignement supérieur, secondaire et en IUFM. Après l'ENA, il devient magistrat au tribunal administratif de Paris (2005-2010), puis rejoint en mobilité le ministère chargé de l'Enseignement supérieur où il occupe les fonctions de chef du département des politiques d'innovation par le transfert de technologies (2010-2014). Il rejoint en 2014 le cabinet de M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'Étranger au Ministère des affaires étrangères (2014-2016) comme Conseiller spécial, puis directeur de cabinet (2016-2017). Il est Conseiller auprès du Ministre de l'intérieur jusqu'en mai 2017 avant de rejoindre le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il a été nommé au poste de chef du service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale en avril 2018.

2.6. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2021

Mazars

Représenté par

Matthew BROWN

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Mazars a été renouvelé par le Conseil d'administration le 12 mai 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

KPMG S.A.

Représenté par Ulrich SARFATI

2, avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

KPMG SA a été nommé par le Conseil d'administration le 12 mai 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.



2.7. Rapport d'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

2.7.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

(i) Faits marquants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

Financement des projets d'innovation par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

- En 2021, le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie a poursuivi le déploiement de ressources à destination des programmes d'innovation visés avec notamment la conclusion des conventions « Aides Guichets » avec Bpifrance et l'Etat le 14 avril 2021 et le 21 avril 2021.
- Les décaissements à destination des opérateurs des dispositifs d'innovation financés par le FII se sont élevés à 137 M€ en 2021 contre 195 M€ en 2020.

Dividendes versés à son actionnaire

- L'EPIC Bpifrance a versé un dividende 215 M€ à son actionnaire (l'Etat) en décembre 2021 ;
- Le versement de ce dividende a été financé en majorité par un dividende de 210 693 495,60 euros versé par la société anonyme Bpifrance à l'EPIC Bpifrance en décembre 2021.

Faits marquants concernant le Groupe Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2021 et les perspectives 2022 de Bpifrance et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels des entités concernées, publiés sur le site internet de Bpifrance (www.bpifrance.fr, rubrique « Investisseurs »).

(ii) Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice 2021

L'invasion de l'Ukraine par la Russie - le 24 février 2022 - a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre sans précédent de nouvelles réglementations de sanctions économiques par la communauté internationale.

L'EPIC Bpifrance porte la participation que l'Etat détient dans Bpifrance (bloc général). Par ailleurs, il a été doté de titres Thales et EDF dans le cadre de la création du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (bloc FII).

Du fait de sa vocation à financer principalement les entreprises françaises, les expositions directes du groupe Bpifrance sur la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie sont très limitées et faibles, de l'ordre de 10 M€. Ces 10 M€ se décomposent environ pour moitié en risque net d'expositions liées à des crédits-export finançant des acheteurs ukrainiens dans le cadre du soutien apporté par Bpifrance aux exportateurs français. Le reste concerne des positions en capital prises par Bpifrance Participations dans trois entités russes, non visées à date par des sanctions économiques françaises, européennes ou américaines. Cependant, ces opérations en capital ont été réalisées aux côtés d'un partenaire russe, visé à présent par des sanctions économiques européennes et américaines. Bpifrance vise à sortir dans les meilleurs délais de ce partenariat et/ou des actifs russes, dans le respect des réglementations sanctions économiques applicables.

L'impact de cette crise sur l'économie, dont nous ne pouvons mesurer à ce jour les effets de façon certaine et définitive, pourra avoir des conséquences sur l'activité, la rentabilité voire la solvabilité des entreprises clientes ou investies. Les entretiens récemment réalisés avec les contreparties significatives de Bpifrance ne font pas ressortir d'enjeux critiques pour elles à ce stade susceptibles de générer des provisions et/ou des dépréciations particulières de nos actifs au 31 décembre 2021.

En outre, il convient de rappeler que le groupe Bpifrance comprend la société Bpifrance Assurance Export, qui agit au nom, pour le compte et sous le contrôle exclusif de l'Etat français au regard du soutien des exportations françaises. A ce titre, cette filiale est impliquée dans la négociation, la mise en œuvre et le suivi de ces soutiens publics aux

exportations françaises. Ces expositions, directement portées par l'Etat (et non sur le bilan de Bpifrance), représentent un peu de plus de 580 M€ sur la Russie et environ 1,1 Md€ sur l'Ukraine.

Par ailleurs, la crise ne semble pas à ce stade avoir impacté négativement les situations financières d'EDF et de Thales.

En outre, il convient de rappeler que le groupe Bpifrance comprend la société Bpifrance Assurance Export, qui agit au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat français au regard du soutien des exportations françaises. A ce titre, cette société est impliquée dans la négociation, la mise en œuvre et le suivi de ces soutiens publics aux exportations françaises. Ces expositions, directement portées par l'Etat (et non sur le bilan de Bpifrance), représentent un peu de plus de 580 M€ sur la Russie et environ 1,1 Md€ sur l'Ukraine.

Par ailleurs, la crise ne semble pas à ce stade avoir impacté négativement les situations financières d'EDF et de Thales.

En outre, il convient de rappeler que le groupe Bpifrance comprend la société Bpifrance Assurance Export, qui agit au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat français au regard du soutien des exportations françaises. A ce titre, cette société est impliquée dans la négociation, la mise en œuvre et le suivi de ces soutiens publics aux exportations françaises. Ces expositions, directement portées par l'Etat (et non sur le bilan de Bpifrance), représentent un peu de plus de 580 M€ sur la Russie et environ 1,1 Md€ sur l'Ukraine.

Par ailleurs, la crise ne semble pas à ce stade avoir impacté négativement les situations financières d'EDF et de Thales.

2.7.2. Activité et chiffres clés

Les ressources de l'EPIC Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'EPIC Bpifrance peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

L'EPIC Bpifrance exerce quatre missions principales :

- il porte la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts, dans le capital de Bpifrance et a veillé en 2020 à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine de l'Etat ;
- il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance Financement, filiale de Bpifrance ;
- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du PIA ;
- il porte à son bilan les actifs constitutifs du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie et en gère les dispositifs.

Les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance représentent un montant de 42,7 Md€ au 31 décembre 2021 qui se décompose de la manière suivante :

- 32,4 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre des programmes EMTN dont 1,2 Md€ au titre des intérêts ;
- 0,3 Md€ au titre d'emprunts bilatéraux dont 5,6 M€ au titre des intérêts ;
- 4 Md€ au titre du programme NEU MTN ;
- 6 Md€ au titre du programme NEU CP/ EUR CP.



Les ressources obligataires recrutées en 2021 représentent un total d'émissions sur l'année de 2,75 Md€ :

2021	Type opération	Date émission	Date échéance	Durée	Nominal (M€)
Trim 2	Syndication	29/04/2021	25/05/2028	7	1 250
	Syndication	28/05/2021	04/06/2031	10	1 000
Trim 4	Placement privé - Retap	14/10/2021	25/11/2026	5	500
Total EMTN 2021					2 750

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 12 Juin 2020 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté de 35 à 45 Md€.

Le programme EMTN a ainsi représenté 100% du refinancement à moyen et long terme effectué en 2021 par Bpifrance. Au total, la répartition des encours de refinancement selon les prêteurs est alors la suivante au 31 décembre 2021 : les investisseurs dans les programmes EMTN et BMTN représentent 58,4% des encours ; la Caisse des Dépôts, 0,6% ; la Banque Centrale européenne via les programmes de politique monétaire, 39%, l'EPIC Bpifrance, 1,6%.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 5,2 Md€ au 31 décembre 2021, contre 7,5 Md€ au 31 décembre 2020, soit une diminution de 31%. Cette diminution est notamment due aux titres donnés en pension qui s'élèvent à 0,435 Md€ au 31 décembre 2021, contre 3,2 Md€ au 31 décembre 2020, soit une diminution de 86%.

2.7.3. Perspectives pour 2022

En 2022, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et Bpifrance SA en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 et par la garantie du plan de financement 2022 de Bpifrance. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme pour un montant maximum de 7,8 Md€ et un montant cible de 4,1 Md€ en nominal, réalisable par emprunt obligataire sous programmes EMTN/NEU MTN et par emprunts bilatéraux, en euros ou dans leur contrevaletur en devises.

2.7.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

Les comptes consolidés

La présentation des comptes consolidés suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence ainsi que les comptes de l'entité mère. Le total du bilan représente un montant de 36,8 Md€ en 2021 contre 30,3 Md€ en 2020. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des actifs courants (+5 049 M€), liée notamment aux nouvelles dotations à recevoir par l'EPIC Bpifrance dans le cadre de la mise en place du PIA4.

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance comprend les opérations propres de l'entité mère soit notamment :

- les produits financiers du F2I pour 352,9 M€ (dividendes et intérêt du compte courant de l'Etat) ;
- les produits issus des commissions de garantie Bpifrance Financement pour 45,1 M€ ;
- les charges de dépréciations de créances du F2I pour 165,9 M€.

Le résultat consolidé est également constitué par l'intégration de la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 901,9 M€ en 2021 (contre -66,7 M€ en 2020). Les dividendes perçus de Bpifrance sont neutralisés du fait de la mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe est donc de 1 106,5 M€ en 2021 contre -473,5 M€ en 2020.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

Ils se caractérisent cette année par la rémunération des actifs adossés au FII composée des dividendes versés par TSA pour 96,0 M€ et par EDF pour 169,4 M€ et des intérêts du compte rémunéré pour 87,5 M€. Bpifrance a versé l'EPIC Bpifrance un dividende de 210,7 M€ en décembre 2021.

Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 45,1 M€ qui représentent la rémunération de la garantie consentie à Bpifrance dans le cadre de ses émissions de titres de créance. Les revenus nets de l'EPIC Bpifrance sont diminués des dépréciations de créances constatées sur l'actif du F2I pour 165,9 M€ ainsi que par le financement de l'activité d'Accompagnement de Bpifrance Investissement (11,8 M€).

Les charges d'exploitation de l'EPIC Bpifrance (3,0 M€) représentent principalement le prélèvement des intérêts capitalisés dans le fonds de réserve (2,2 M€) et crédités dans les fonds de garantie conformément à l'article 3-1 de la convention de constitution et de fonctionnement des fonds de réserve. Le solde des charges d'exploitation correspond essentiellement, à la facturation de moyens mis à disposition par Bpifrance et Bpifrance Investissement à l'EPIC Bpifrance (qui n'emploie pas de salarié). L'EPIC Bpifrance a reçu un dégrèvement de CVAE correspondant à l'activité du FII au titre des exercices 2018 et 2019.

Le résultat net s'élève à 424,2 M€.

L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 36,2 Md€ contre 30,9 Md€ au 31 décembre 2020. Ses engagements hors bilan (qui traduisent les garanties données ou engagements) sont en hausse de 0,4 Md€, à 42,7 Md€.

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance s'élève à 10,4 Md€. L'actif du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie est stable en 2021, à l'exception des dividendes EDF qui ont fait l'objet d'un paiement en action (équivalent 169,4 M€).

La variation du bilan de l'EPIC Bpifrance est principalement expliquée par les nouvelles dotations obtenues ou à recevoir liées au PIA4.

Par ailleurs, de nouveaux engagements de souscription pour le fonds MC3 (100 M€), le fonds PSIM (120 M€) et le fonds FTA (50 M€) et la hausse des créances nettes relatives à l'activité du F2I (+161,5 M€) viennent augmenter l'actif de l'EPIC Bpifrance.

Le 23 mars 2022,

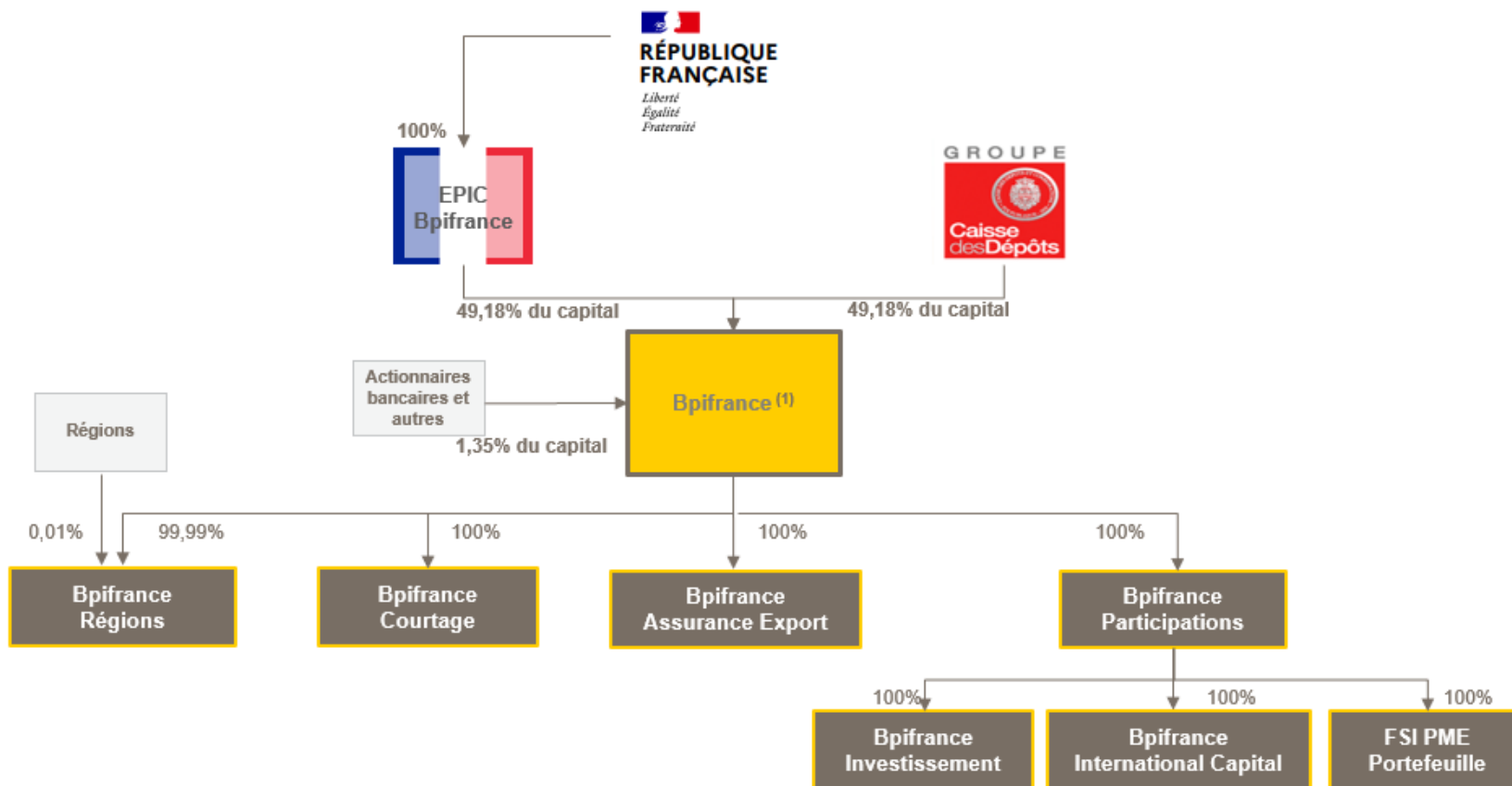
Par le Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance,
Christian BODIN



3. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

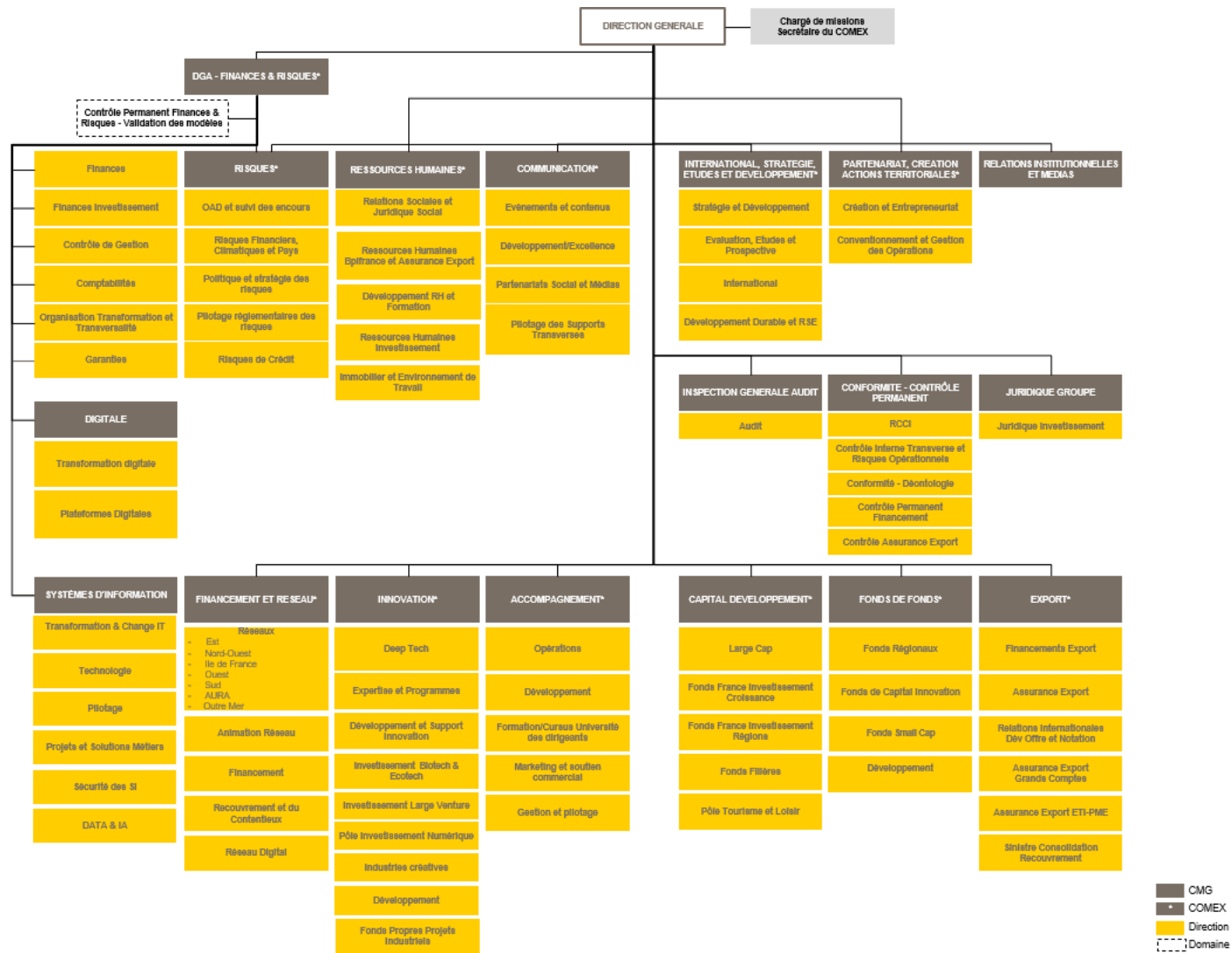
3.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance

Organigramme du groupe Bpifrance au 31 décembre 2021



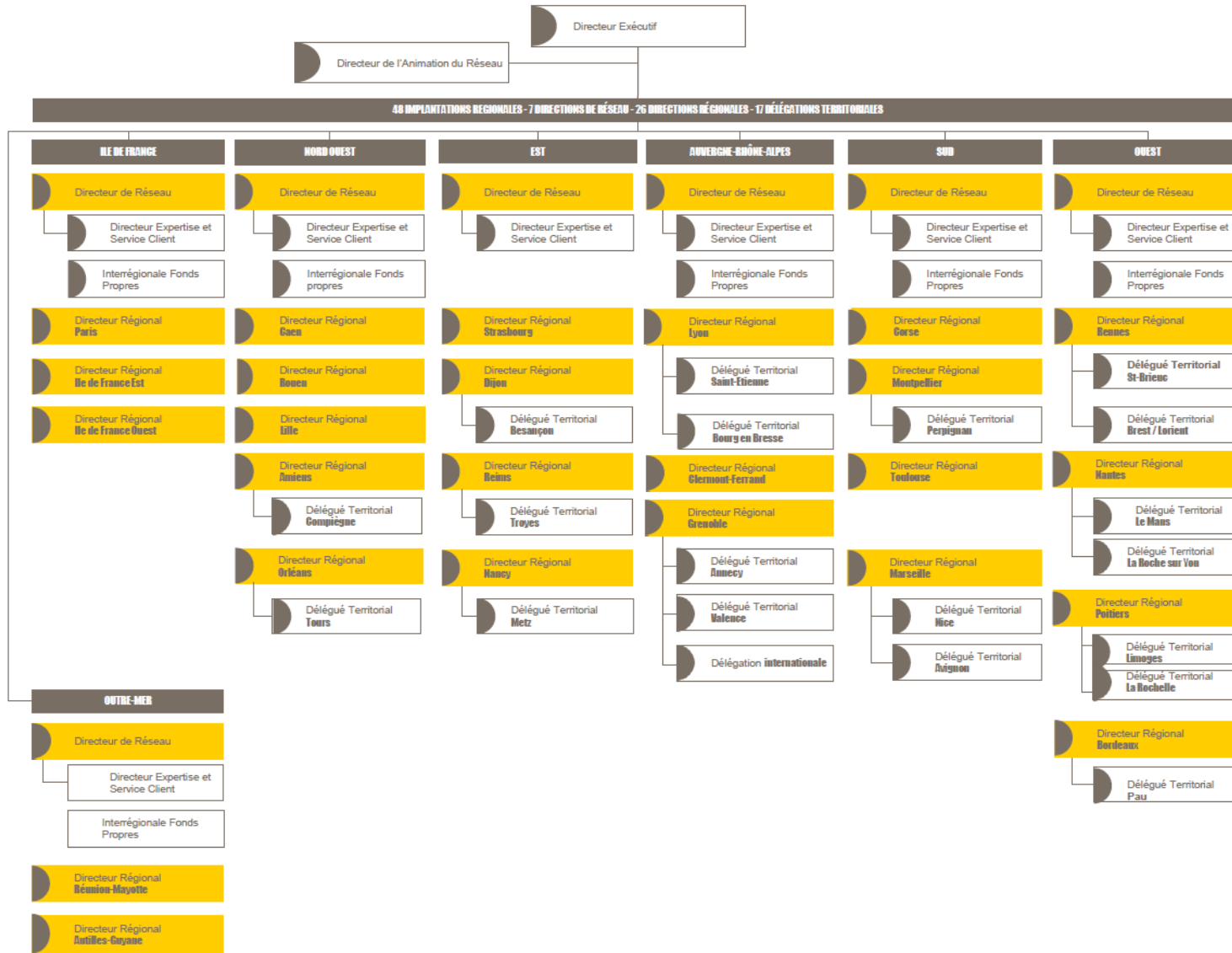
(1) Bpifrance détient 0,29% de son capital

3.2. Organigramme fonctionnel de Bpifrance





3.3. Organigramme du Réseau de Bpifrance



4. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Ecarts d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	6.1	7 683,1	8 414,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.2	14 085,5	11 968,0
Autres actifs financiers non courants	6.3	5 165,5	5 137,4
Actifs d'impôts différés		0,0	0,0
ACTIFS NON COURANTS		26 934,1	25 520,2
Créances clients et créances diverses	6.4	4 970,9	974,8
Actifs d'impôts courants		5,4	3,1
Autres actifs financiers courants	6.3	130,6	516,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.5	4 761,6	3 325,3
ACTIFS COURANTS		9 868,5	4 819,7
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		36 802,6	30 339,9

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital et réserves liées		22 136,9	22 136,9
Réserves consolidées		2 896,0	3 605,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-18,6	-564,5
Résultat		1 106,5	-473,5
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		26 120,8	24 704,0
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		26 120,8	24 704,0
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.6	0,0	2,2
Dettes financières diverses	6.7	711,6	841,6
Passifs d'impôts différés		8,9	0,0
PASSIFS NON COURANTS		720,5	843,8
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit	6.6	0,0	2,2
Dettes financières diverses	6.7	130,6	514,3
Autres passifs financiers	6.8	9 805,0	4 243,6
Passifs d'impôts courants		0,0	0,0
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.9	25,7	32,0
PASSIFS COURANTS		9 961,3	4 792,1
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		36 802,6	30 339,9

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	0,6	-0,5
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-15,4	-13,5
Dotations aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES		-14,8	-14,0
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels	7.2	0,0	-130,0
Résultat de cession sur titres consolidés	7.3	0,0	4,3
RESULTAT OPERATIONNEL		-14,8	-139,7
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.4	901,9	-66,8
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE		887,1	-206,5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.5	7,1	37,4
Coût de l'endettement financier brut	7.5	-7,1	-37,4
Coût de l'endettement financier net		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	7.6	234,3	-257,1
Impôts		-14,9	-9,9
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 106,5	-473,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		1 106,5	-473,5
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		1 106,5	-473,5

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance**

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT NET	1 106,5	-473,5
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	16,0	-55,4
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	-901,1	57,4
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	1 387,2	-297,1
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	-10,6
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	502,1	-305,8
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 608,6	-779,3
Dont part du groupe	1 608,6	-779,3
Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0
Montant du transfert en réserve d'éléments non recyclables	-3,6	116,0

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
(en millions d'euros)					
Situation au 31 décembre 2019	20 873,4	2 827,7	-148,4	0,0	23 552,7
Résultat 2019				660,5	660,5
Résultat affecté aux réserves	0,0	660,5	0,0	-660,5	0,0
Distribution de dividendes					0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	116,0	-347,6	0,0	-231,6
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	-253,1	0,0	-253,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	21,5	0,0	21,5
<i>Cession d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	116,0	-116,0	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	2,4	0,0	2,4
Ecarts de conversion	0,0	0,0	-77,0	0,0	-77,0
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-12,1	5,5	0,0	-6,6
Autres mouvements	0,0	13,0	0,6	0,0	13,6
Augmentation de capital	1 263,5	0,0	0,0	0,0	1 263,5
Situation au 31 décembre 2020	22 136,9	3 605,1	-564,5	0,0	25 177,5
Résultat 2020				-473,5	-473,5
Résultat affecté aux réserves	0,0	-473,5	0,0	473,5	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-215,0	0,0	0,0	-215,0
Application de la décision IFRS IC sur les avantages postérieurs à l'emploi	0,0	1,3	0,0	0,0	1,3
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-3,6	473,5	0,0	469,9
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	485,1	0,0	485,1
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	-15,2	0,0	-15,2
<i>Cession d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	-3,6	3,6	0,0	0,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	2,0	0,0	2,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	31,1	0,0	31,1
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-18,3	39,2	0,0	20,9
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation de capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31 décembre 2021	22 136,9	2 896,0	-18,6	0,0	25 014,3
Résultat 2021				1 106,5	1 106,5

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.5).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	1 106,5	-473,5
Dotations nettes aux amortissements et provisions	27,7	24,5
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,0	0,0
Autres produits et charges calculés	0,0	0,0
Plus et moins-values de cession	0,0	-4,4
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-901,9	66,8
Dividendes (titres non consolidés)	265,4	66,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	14,9	10,0
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	512,6	-310,6
Impôts versés (B)	-8,3	-2,8
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-4 002,4	123,4
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	-3 498,1	-190,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-169,4	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0,0	636,5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	210,7	0,0
Variation des prêts et avances consentis	330,1	-1 494,1
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-265,4	-66,0
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	106,0	-923,6
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	0,0	1 263,5
* versées par les actionnaires de la société mère	0,0	1 263,5
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-215,0	0,0
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-215,0	0,0
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	130,0	2,2
Remboursements d'emprunts	-634,4	-504,8
Intérêts financiers nets versés	-13,7	-0,4
Autres flux liés aux opérations de financement	5 561,6	468,5
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	4 828,5	1 229,0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (D+E+F)	1 436,4	115,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 325,3	3 209,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 761,7	3 325,3
Variation de la trésorerie nette	1 436,4	115,4

Annexe comptable

●	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	28
●	NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	28
●	NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	29
●	NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	31
●	NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	31
●	NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN	35
●	NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	39
●	NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	41
●	NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES	44
●	NOTE 10 – REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	46
●	NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE	47
●	NOTE 12 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	48
●	NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS	48

- **Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie a continué d'affecter les activités économiques et sociales en 2021, même si les répercussions économiques ont été globalement plus mesurées.

Dans ce contexte, l'EPIC Bpifrance continue d'assurer ses missions d'intérêt général, en appui des politiques publiques.

En tant qu'opérateur central des financements du Programme d'investissements d'avenir pour les startups, les PME et ETI françaises, Bpifrance participe notamment à la mise en œuvre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA4).

1.2. Événements postérieurs à la clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre de sanctions par la communauté internationale.

Du fait de sa vocation à financer les entreprises françaises, l'EPIC Bpifrance n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie.

L'impact de cette crise sur l'économie, dont on ne peut mesurer à ce jour les effets de façon certaine et définitive, pourra avoir des conséquences sur l'activité, la rentabilité voire la solvabilité des entreprises clientes ou investies par l'EPIC Bpifrance et/ou Bpifrance. A ce stade, aucun enjeu critique n'a été relevé susceptible de générer des provisions et/ou des dépréciations particulières des actifs de l'EPIC Bpifrance au 31 décembre 2021.

- **Note 2 - Normes comptables applicables**

2.1. Normes comptables applicables au 31 décembre 2021

Les états financiers consolidés 2021 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2021.

L'entrée en vigueur des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2021 n'a pas eu d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2021.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2. Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2022.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

• Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2021.

3.1. Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Écarts d'acquisition

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

- **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2021 % d'intérêt	31/12/2021 % de droit de vote	31/12/2020 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	49,32%	49,32%	49,29%

- **Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation**

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers:

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et les emprunts au bilan à la date de règlement.

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. En tant qu'instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (critère SPPI Solely Payment of Principal and Interests), ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation déterminée selon une approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk »). Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Toutefois, le fonds de réserve et les créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat, leurs rémunérations ne respectant pas le critère SPPI.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.7. Impôts courants et différés

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2021 à 20,7 M€.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Incertitude fiscale

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond à la somme des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et du coût de l'endettement financier brut.

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs, dont notamment la fluctuation des taux d'intérêt et de change, la conjoncture économique, la modification de la réglementation ou de la législation.

- Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur	Dont G/P latents
Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable (*)	7 683,1	-1 081,2	8 414,8	-180,1
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 683,1	-1 081,2	8 414,8	-180,1

(*) Dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2021 d'un montant de 265,4 M€ proviennent exclusivement d'actions détenues en portefeuille au 31 décembre 2021.

6.2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2021	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	14 085,5	108,0
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	14 085,5	108,0

(en millions d'euros)	31/12/2020	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	11 968,0	108,0
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	11 968,0	108,0

6.3. Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prêt en livres Sterling	0,0	4,4
Prêts en euros (1)	841,5	1 341,6
Dotation PPMTR (2)	46,7	47,5
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	289,7	128,1
Fonds de réserve (3)	617,6	618,0
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital (4)	3 500,0	3 500,0
Créances rattachées	0,6	14,3
Total des autres actifs financiers	5 296,1	5 653,9

(1) Prêts consentis à Bpifrance, un remboursement à échéance de 500 millions d'euros le 13 avril 2021

(2) Prêts Participatifs pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration

(3) Fonds de réserve auprès de Bpifrance comptabilisé à la juste valeur par résultat

(4) Principal non consommable de la dotation en numéraire versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

6.4. Créances clients et créances diverses

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à recevoir	39,1	39,7
Dotations à recevoir Etat	4 931,8	935,1
- Projets structurants pour la compétitivité	232,0	376,0
- Concours innovation	0,0	83,5
- Accompagnement de filières	98,3	403,8
- French Tech	0,0	1,8
- SIA (Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs)	50,0	70,0
- PIA4 (Projets industriels d'avenir)	150,3	0,0
- PIA4 Aides guichet	140,0	0,0
- PIA4 Démonstration	780,0	0,0
- PIA4 Aides nationales	1 201,2	0,0
- PIA4 Soutien au déploiement	1 350,0	0,0
- PIA4 Maturation	525,0	0,0
- PIA4 Régionalisé	405,0	0,0
Total des créances clients et créances diverses	4 970,9	974,8

6.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Compte bancaire	4,6	3,3
Compte courant Bpifrance	1,1	21,7
Compte courant Etat - Agence France Trésor	95,9	95,9
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	4 211,8	2 837,5
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation (*)	410,2	366,9
Compte de Dépôts de Fonds au Trésor	38,0	0,0
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 761,6	3 325,3

(*) Trésorerie consommable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

6.6. Dettes financières auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement)	0,0	4,4
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes financières auprès des Etablissements de crédit	0,0	4,4

6.7. Dettes financières diverses

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts auprès de l'Etat (*)	841,6	1 341,6
Dettes rattachées	0,6	14,3
Total des dettes financières diverses	842,2	1 355,9

(*) Remboursement à échéance de 500 millions d'euros réalisé sur l'exercice 2021

6.8. Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ressources publiques Investissements d'Avenir	8 798,2	3 665,0
Autres ressources publiques d'intervention	65,3	65,3
Fonds Modernisation de la restauration	48,8	49,6
Dotation à payer Bpifrance	4,4	0,0
Dotation à payer Bpifrance Participations	0,1	0,5
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et de l'Industrie	539,5	351,9
Autres dettes (*)	345,5	107,7
Autres charges à payer	0,0	0,0
Charges à payer Bpifrance	3,2	3,6
Total des autres passifs financiers	9 805,0	4 243,6

(*) Dettes envers l'Etat

6.9. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits constatés d'avance	13,5	19,5
Dettes fournisseurs	12,2	12,5
Total des dettes fournisseurs et dettes diverses	25,7	32,0

6.10. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 552,1	4 131,0	0,0	7 683,1
Autres actifs financiers	0,0	5 307,2	0,0	5 307,2
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	853,2	0,0	853,2

(en millions d'euros)	31/12/2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 234,1	4 180,7	0,0	8 414,8
Autres actifs financiers	0,0	5 696,5	0,0	5 696,5
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	4,4	0,0	4,4
Dettes financières diverses	0,0	1 398,5	0,0	1 398,5

6.11. Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actif	0,0	4,4
Passif	0,0	4,4

- Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prestations des sociétés du groupe	-1,2	-1,3
Charges externes	-0,1	-0,1
Réaffectation du Fonds de réserve	-2,2	-2,8
Autres charges (*)	-11,9	-9,3
<i>Sous Total</i>	-15,4	-13,5
Impôts et Taxes et versements assimilés	0,6	-0,5
<i>Sous Total</i>	0,6	-0,5
Total des impôts et taxes et charges externes	-14,8	-14,0

(*) Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'Accompagnement.

7.2. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Abondement au fonds de mutualisation des fonds de garantie Bpifrance	0,0	-115,0
Abondement au fonds de renforcement de la trésorerie automobile	0,0	-15,0
Total des autres produits et charges opérationnels	0,0	-130,0

7.3. Résultat de cession sur titres consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat sur dilution dans le groupe Bpifrance	0,0	5,9
Diminution de l'écart d'acquisition sur le groupe Bpifrance suite à la dilution	0,0	-1,6
Total du résultat de cession sur titres consolidés	0,0	4,3

7.4. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	901,9	-66,8
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	901,9	-66,8

7.5. Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds replacés auprès de Bpifrance	7,1	37,4
- Prêts (en €)	7,1	37,4
- Prêts (en devises)	0,0	0,0
Total des produits de trésorerie	7,1	37,4

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt (Banque Européenne d'Investissement)	0,0	0,0
Emprunt Etat	-7,1	-37,4
Total coût de l'endettement financier brut	-7,1	-37,4

7.6. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes EDF	169,4	0,0
Dividendes TSA	96,0	66,0
Intérêts compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital	87,5	59,6
Commissions de garantie des émissions Bpifrance	45,1	45,7
Fonds de réserve	2,2	2,8
Autres charges financières (*)	-165,9	-431,2
Total des autres produits et charges financiers	234,3	-257,1

(*) Pertes et dépréciations sur créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Le groupe est uniquement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2021, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 761,6	3 325,3
Autres actifs financiers	4 959,8	5 478,3
Engagements de garantie donnés et engagements par signature (*)	42 723,1	42 300,1
Total	52 444,5	51 103,7

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 42 723,1 millions d'euros, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance

Informations quantitatives sur le risque de crédit

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 4 761,6 M€ au 31 décembre 2021 est composé des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 4 622,0 M€ ainsi que des comptes courants avec Bpifrance pour 1,1 M€ (hors créances rattachées).

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 4 959,8 M€ au 31 décembre 2021 concerne le groupe Bpifrance pour 1 459,1 M€ (hors créances rattachées) et l'Etat français (Agence France Trésor) pour 3 500 M€.

8.3. Risques financiers

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

L'EPIC Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques : le risque structurel de taux d'intérêt et le risque actions.

8.3.1 Le risque structurel de taux d'intérêt

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie et aux opérations de prêts/emprunts. Pour ces dernières, l'EPIC Bpifrance perçoit des financements et accorde à Bpifrance des emprunts miroir. Ainsi, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité ; la sensibilité au risque structurel de taux d'intérêt est nulle. Enfin, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours sont intégrés dans le cadre du dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance.

L'EPIC Bpifrance utilise deux indicateurs de suivi du risque structurel de taux :

- la mesure du risque de revenus, via la marge nette d'intérêt, qui vise à apprécier l'impact de différents scénarios de taux sur la marge nette d'intérêt de l'établissement, en appliquant des chocs de taux similaires sur tous les taux courts ; et
- la mesure du risque de valeur, via la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe fonds propres exclus, qui a pour objet de suivre l'évolution de la valeur actuelle nette en cas d'évolution des taux (EVE – Economic Value of Equity).

Du fait de la structure du bilan de l'EPIC Bpifrance, au 31 décembre 2021, la sensibilité de ces deux indicateurs à une hausse/baisse des taux de 200bps est quasi-nulle.

Echéancier des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les flux contractuels non actualisés (capital et intérêts).

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2021						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des prêts à terme auprès de l'Etat	842,1	- 1 048,7	-	- 0,5	- 131,5	- 849,2	- 67,4
Remboursement des prêts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	842,1	- 1 048,7	-	- 0,5	- 131,5	- 849,2	- 67,4
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-

Flux annuels (en millions d'euros)	31/12/2020						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des prêts à terme auprès de l'Etat	1 355,9	- 1 570,0	-	- 68,1	- 520,6	- 913,9	- 67,4
Remboursement des prêts à terme auprès des établissements de crédit	4,4	- 4,4	-	- 0,0	- 2,2	- 2,2	-
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	1 355,9	- 1 570,0	-	- 68,1	- 520,6	- 913,9	- 67,4
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	4,4	- 4,4	-	- 0,0	- 2,2	- 2,2	-

8.3.2 Le risque actions

L'EPIC Bpifrance est sujet au risque action du fait des participations apportées par l'Etat dans le cadre de la constitution du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (F2I). Ces participations devraient faire l'objet de reprises par l'Etat en contrepartie de dotations en numéraire, financées par des cessions à venir de participations dans d'autres sociétés du portefeuille de l'Etat actionnaire.

Au 31 décembre 2021, la sensibilité de l'actif net réévalué du F2I à une baisse de 30% de l'indice de référence (CAC40) est de 23,5%.

- **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

9.1. Hypothèses et jugements importants

En janvier 2018, l'Etat a transféré 13% du capital et 8% des droits de vote d'EDF, pour une valeur de 4,312 Md€, ainsi que - via la holding TSA - 26% du capital et 36% des droits de vote de Thalès. Cette opération ne modifiant pas la compétence exclusive de l'Agence des Participations de l'Etat pour exercer les missions de l'Etat actionnaire auprès d'EDF et de Thalès, ces titres sont comptabilisés en « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ».

Au 31 décembre 2021, l'EPIC Bpifrance détient 11% du capital et 6% des droits de vote d'EDF, ainsi que 26% du capital et 35% des droits de vote de Thalès.

9.2. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

Intérêts dans des partenariats

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans des entités mises en équivalence 2021 et 2020 – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en millions d'euros)	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	49,32%
Méthode de consolidation	Equivalence

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	8 600,4	7 819,2	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 312,2	5 943,6	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	1,5
Instruments dérivés de couverture	11,0	5,9	Instruments dérivés de couverture	36,5	84,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	18 479,8	12 288,3	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	21 414,3	18 801,0
Titres au coût amorti	8 053,1	8 041,3	Dettes envers la clientèle	2 443,2	3 014,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 715,9	1 461,2	Dettes représentées par un titre	36 402,5	36 347,0
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	45 932,8	44 419,6	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	264,5	727,5
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 154,6	6 185,5	Passifs d'impôts courants et différés	168,8	129,7
Aides au financement de l'innovation	964,3	988,4	Comptes de régularisation et passifs divers	2 844,1	2 489,6
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	124,0	586,0	Dettes locatives	140,5	122,4
Actifs d'impôts courants et différés	318,2	260,2	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Comptes de régularisation et actifs divers	762,2	826,6	Provisions	137,7	143,7
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 931,4	1 916,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 929,4	5 052,8	Fonds de garantie publics	6 690,8	6 455,6
Immuebles de placement	0,0	0,0	Dettes subordonnées	7,2	7,3
Immobilisations corporelles	262,7	250,3	Capitaux propres	28 366,6	24 076,0
Immobilisations incorporelles	225,4	185,0	Capitaux propres part du Groupe	28 340,5	24 061,7
Ecart d'acquisition	2,1	2,1	- Capital et réserves liées	21 122,4	21 122,4
			- Réserves consolidées	3 235,2	3 832,3
			- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 154,3	-779,9
			- Résultat	1 828,6	-113,0
			Intérêts minoritaires	26,1	14,3
			- Réserves	26,0	22,0
			- Résultat	0,1	-7,7
TOTAL DE L'ACTIF	100 848,1	94 316,0	TOTAL DU PASSIF	100 848,1	94 316,0

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	1 827,4	1 631,7
Intérêts et charges assimilés	-944,6	-877,9
Commissions (produits)	85,0	73,2
Commissions (charges)	-3,1	-3,8
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 269,2	167,4
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	544,2	189,2
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0	0,0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0,0	0,0
Produits des autres activités	259,3	225,4
Charges des autres activités	-121,3	-165,9
PRODUIT NET BANCAIRE	2 916,1	1 239,3
Charges générales d'exploitation	-786,9	-717,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-82,8	-75,8
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 046,4	446,2
Coût du risque	-74,6	-461,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 971,8	-15,4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	225,2	-123,6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-170,0	0,4
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-13,1	-0,4
RESULTAT AVANT IMPOT	2 013,9	-139,0
Impôts sur les bénéfices	-185,2	18,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	1 828,7	-120,6
Intérêts minoritaires	0,1	-7,6
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 828,6	-113,0
Résultat par action (en euros)	2,70	-0,17
Résultat dilué par action (en euros)	2,70	-0,17

Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts	31/12/2021	31/12/2020
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	3 235,2	3 832,3
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	1 595,6	1 888,9
<i>Ecart d'évaluation/d'acquisition</i>	108,0	108,0
<i>Retraitements de consolidation</i>	-	-
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	1 703,6	1 996,9

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

- **Note 10 – Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

- **Note 11 - Information sectorielle**

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en millions d'euros)

31/12/2021	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-14,8	0,0	-14,8
Résultat financier	234,3	0,0	234,3
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	901,9	901,9

(en millions d'euros)

31/12/2020	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-14,0	0,0	-14,0
Résultat financier	-382,8	0,0	-382,8
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	-66,7	-66,7

(en millions d'euros)

31/12/2021	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 761,6	0,0	4 761,6
Autres actifs financiers	5 296,1	0,0	5 296,1
Participations dans les entreprises MEE	0,0	14 085,5	14 085,5

(en millions d'euros)

31/12/2020	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 325,3	0,0	3 325,3
Autres actifs financiers	5 653,9	0,0	5 653,9
Participations dans les entreprises MEE	0,0	11 968,0	11 968,0

- **Note 12 – Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	42 723,1	42 300,1
Engagements de financement de crédits	0,0	0,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie (*)	42 723,1	42 300,1
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	42 723,1	42 300,1
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Engagements de financement de crédits reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 42 723,1 millions d'euros, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance

Autres engagements : un engagement de 50 M€ a été donné dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'Accompagnement. 9,8 M€ ont été engagés sur l'exercice 2021 et 7,7 M€ sur l'exercice 2020, portant la consommation totale à 17,5 M€.

- **Note 13 - Autres informations**

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en millions d'euros)

Postes du bilan	31/12/2021	31/12/2020
Actif	1 499,9	2 039,7
Autres actifs financiers	1 459,7	1 978,3
Créances clients et créances diverses	39,1	39,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1	21,7
Passif	23,6	30,4
Dettes fournisseurs et dettes diverses	23,6	30,4
Postes du compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	52,2	83,1
Engagements	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Autres engagement donnés	25,5	35,3

13.2. Honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice (montants HT)

(en milliers d'euros)	Mazars		KPMG Audit	
	2021	2020	2021	2020
Certification des comptes	39	40	39	40
Autres services		-		-
Total	39	40	39	40

13.3. Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par le groupe pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

(en millions d'euros)	31/12/2021						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité des SATT (1)	466,1	0,0	466,1	0,0	466,1	466,1	0,0
French Tech Souveraineté (2)	350,0	0,0	350,0	0,0	350,0	350,0	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels	319,7	0,0	319,7	0,0	319,7	319,7	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	33,2	0,0	33,2	0,0	33,2	33,2	0,0
Fonds PSIM	80,9	0,0	80,9	0,0	80,9	80,9	0,0
Fonds National d'Amoçage	55,4	0,0	55,4	0,0	55,4	55,4	0,0
Fonds Multicap Croissance	160,7	0,0	160,7	0,0	160,7	160,7	0,0
Fonds French Tech Seed	152,9	0,0	152,9	0,0	152,9	152,9	0,0
Fonds French Tech Accélération	1,3	0,0	1,3	0,0	1,3	1,3	0,0
Total	1 620,2	0,0	1 620,2	0,0	1 620,2	1 620,2	0,0

(1) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) pour le compte de l'Etat.

(2) Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir pour le compte de l'Etat

(en millions d'euros)	31/12/2020						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Activité des SATT (*)	443,3	0,0	443,3	0,0	443,3	443,3	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels	377,5	0,0	377,5	0,0	377,5	377,5	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	31,1	0,0	31,1	0,0	31,1	31,1	0,0
Fonds PSIM	75,3	0,0	75,3	0,0	75,3	75,3	0,0
Fonds National d'Amoçage	36,5	0,0	36,5	0,0	36,5	36,5	0,0
Fonds Multicap Croissance	81,2	0,0	81,2	0,0	81,2	81,2	0,0
Fonds French Tech Seed	150,0	0,0	150,0	0,0	150,0	150,0	0,0
Total	1 194,9	0,0	1 194,9	0,0	1 194,9	1 194,9	0,0

(*) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) pour le compte de l'Etat.

5. COMPTES INDIVIDUELS

EPIC Bpifrance
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2021

- Bilan publiable
- Compte de résultat publiable

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

A C T I F (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
Actif Immobilisé		26 552 636	52 255	26 500 381	26 631 985
Immobilisations financières		26 552 636	52 255	26 500 381	26 631 985
- Participations	3	12 440 012	0	12 440 012	12 383 165
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4	8 764 246	0	8 764 246	8 594 844
- Prêts	5	842 148	0	842 148	1 360 306
- Autres immobilisations financières	6	4 506 230	52 255	4 453 975	4 293 670
Actif circulant		9 737 936	0	9 737 936	4 303 263
- Autres créances	7	4 976 272	0	4 976 272	977 980
- Disponibilités	8	4 761 664	0	4 761 664	3 325 283
Ecart de conversion actif	9	0	0	0	12 958
Total de l'actif		36 290 572	52 255	36 238 317	30 948 206

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres	10	23 556 552	23 347 307
- Capital		22 136 906	22 136 906
- Report à nouveau		995 401	1 660 544
- Résultat de l'exercice		424 245	-450 143
Dettes financières		842 148	1 360 306
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	11	0	4 432
- Emprunts et dettes financières	12	842 148	1 355 874
Dettes d'exploitation		10 621 352	5 007 731
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	12 178	12 498
- Dettes fiscales et sociales	14	79	0
- Autres dettes	15	10 609 095	4 995 233
Dettes diverses		1 204 750	1 200 363
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	1 204 750	1 200 363
Produits constatés d'avance	17	13 515	19 542
Ecart de conversion passif	18	0	12 957
Total du passif		36 238 317	30 948 206

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE EPIC Bpifrance

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation	19	-14 785	-13 990
- Autres achats et charges externes		-3 553	-4 170
- Impôts et Taxes et versements assimilés		597	-545
- Charges sociales		0	1
- Autres charges		-11 829	-9 276
RESULTAT D'EXPLOITATION		-14 785	-13 990
Produits financiers		618 045	211 476
- Dividendes	20	476 096	66 000
- Autres Intérêts et produits assimilés	21	141 949	145 476
Charges financières		-173 058	-468 641
- Autres Intérêts et charges assimilées	22	-173 058	-468 641
RESULTAT FINANCIER		444 987	-257 165
Produits Exceptionnels	23	0	11 067 681
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		0	11 067 681
Charges Exceptionnelles	24	0	-11 236 721
- Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		0	-11 236 721
- Sur opérations de gestion		0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	-169 040
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		430 202	-440 195
- Impôts sur les bénéfices	25	-5 957	-9 948
RESULTAT DE L'EXERCICE		424 245	-450 143

Annexe comptable

•	NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	56
•	NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	56
•	NOTE 3 - PARTICIPATIONS	57
•	NOTE 4 - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	59
•	NOTE 5 - PRETS	59
•	NOTE 7 - AUTRES CREANCES.....	61
•	NOTE 9 - ECART DE CONVERSION ACTIF.....	62
•	NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	63
•	NOTE 13 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	64
•	NOTE 14 - DETTES FISCALES ET SOCIALES.....	64
•	NOTE 17 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE.....	66
•	NOTE 18 - ECART DE CONVERSION PASSIF.....	66
•	NOTE 19 - CHARGES D'EXPLOITATION	67
•	NOTE 20 - DIVIDENDES	67
•	NOTE 21 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	68
•	NOTE 22 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES.....	68
•	NOTE 23 - PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	69
•	NOTE 24 - CHARGES EXCEPTIONNELLES.....	69
•	NOTE 25 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	70
•	NOTE 26 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	71
•	NOTE 27 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	71
•	NOTE 28 - ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES	71
•	NOTE 29 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS.....	72

• Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19. Cette pandémie a continué d'affecter les activités économiques et sociales en 2021, même si les répercussions économiques ont été globalement plus mesurées.

Dans ce contexte, l'EPIC Bpifrance continue d'assurer ses missions d'intérêt général, en appui des politiques publiques.

En tant qu'opérateur central des financements du Programme d'investissements d'avenir pour les startups, les PME et ETI françaises, Bpifrance participe notamment à la mise en œuvre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA4).

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre de sanctions par la communauté internationale.

Du fait de sa vocation à financer les entreprises françaises, l'EPIC Bpifrance n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie.

L'impact de cette crise sur l'économie, dont on ne peut mesurer à ce jour les effets de façon certaine et définitive, pourra avoir des conséquences sur l'activité, la rentabilité voire la solvabilité des entreprises clientes ou investies par l'EPIC Bpifrance et/ou Bpifrance. A ce stade, aucun enjeu critique n'a été relevé susceptible de générer des provisions et/ou des dépréciations particulières des actifs de l'EPIC Bpifrance au 31 décembre 2021.

• Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Bilan

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste « Immobilisations Financières », les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) recensent quant à eux les titres destinés à l'activité de portefeuille qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net, des perspectives d'activité, ainsi que de la valeur de marché en ce qui concerne les TIAP.

Les créances et dettes en monnaies étrangères libellées en devises sont inscrites en comptabilité sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'opération. En fin d'exercice, elles sont réévaluées en euros sur la base du dernier cours de change. Les différences de conversion sont portées au bilan en " Écarts de conversion ".

Compte de résultat

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

- Note 3 – Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Souscriptions	Remboursements	31/12/2021
Participation Bpifrance	10 431 146			10 431 146
Participation Fonds Sociétés de Projets Industriels	661 111		156 531	504 580
Participation Fonds Ambition Amorçage Angels	49 085		4 351	44 734
Participation Fonds PSIM	142 275	120 000	31 178	231 097
Participation Fonds National d'Amorçage	349 749			349 749
Participation Fonds Multicap Croissance	499 799	99 900	3 928	595 771
Participation Fonds French Tech Seed	250 000		17 065	232 935
Participation Fonds French Tech Accélération	0	50 000		50 000
Total	12 383 165	269 900	213 053	12 440 012

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2021

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières									
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société.										
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
2. Participations (10% à 50% du capital détenu)										
Bpifrance siren 320 252 489 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort	5 440 000	16 936 621	49,2%	10 431 146	10 431 146	841 570	42 723 084	1 190 323	494 532	210 694
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société.										
1. Filiales non reprises au paragraphe A										
a. Filiales françaises (ensemble)				2 008 866	2 008 866					
b. Filiales étrangères (ensemble)										
2. Participations non reprises dans le paragraphe A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)										
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)										

• Note 4 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille représentent la dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille EDF (*)	3 775 179	3 605 777
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille TSA	4 989 067	4 989 067
Montant net	8 764 246	8 594 844

(*) Versement en titres du dividende 2020 pour 69 millions d'euros le 8 juin 2021 et versement en titres d'un acompte sur dividende 2021 pour 100,4 millions d'euros le 27 décembre 2021.

• Note 5 - Prêts

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prêt en livres Sterling (*)	0	4 432
Prêts en euros (*)	841 570	1 341 570
Créances rattachées	578	14 304
Total	842 148	1 360 306

(*) Prêts consentis à Bpifrance, un remboursement à échéance de 500 millions d'euros le 13 avril 2021 et un remboursement par anticipation du prêt en livres Sterling le 21 décembre 2021.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêts (hors créances rattachées)	130 000	711 570
	841 570	

- **Note 6 - Autres immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotation PPMTR (1)	46 733	47 562
Fonds de réserve (2)	617 558	617 966
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	289 684	128 142
Compte courant Etat Agence France Trésor Innovation Capital (3)	3 500 000	3 500 000
Total	4 453 975	4 293 670

(1) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration.

(2) Fonds de réserve auprès de Bpifrance.

(3) Principal non consommable de la dotation en numéraire versée par l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres immobilisations financières (hors créances rattachés)	0	4 453 975
	4 453 975	

- **Note 7 - Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à recevoir	39 056	39 665
Créances fiscales	5 400	3 175
Dotations à recevoir de l'Etat	4 931 816	935 140
- Projets structurants pour la compétitivité	232 000	376 000
- Concours innovation	0	83 500
- Accompagnement de filières	98 300	403 800
- French Tech Tremplin	0	1 840
- SIA (Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs)	50 000	70 000
- Piave (Projets industriels d'avenir)	150 273	0
- PIA4 Aides guichet	140 000	0
- PIA4 Démonstration	780 000	0
- PIA4 Aides nationales	1 201 243	0
- PIA4 Soutien au déploiement	1 350 000	0
- PIA4 Maturation	525 000	0
- PIA4 Régionalisé	405 000	0
Total	4 976 272	977 980

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	4 976 272	0
	4 976 272	

- **Note 8 - Disponibilités**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Compte bancaire	4 638	3 287
Compte courant Bpifrance	1 081	21 703
Compte de Dépôts de Fonds au Trésor	38 000	0
Compte courant Etat - Agence France Trésor	95 892	95 855
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissement d'Avenir	4 211 819	2 837 511
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation (*)	410 234	366 927
Total	4 761 664	3 325 283

(*) Trésorerie consommable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

- **Note 9 - Ecart de conversion actif**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ecart de conversion actif (*)	0	12 958
Total	0	12 958

(*) Remboursement du prêt et de l'emprunt en livres Sterling sur l'exercice 2021 (cf notes 5 et 11).

- Note 10 - Capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Résultat 2021	31/12/2021
Capital	22 136 906				22 136 906
Report à nouveau	1 660 544	-450 143	-215 000 (*)		995 401
Résultat de l'exercice	-450 143	450 143		424 245	424 245
Total	23 347 307	0	-215 000	424 245	23 556 552

(*) Distribution d'un dividende de 215 millions d'euros à l'Agence des Participations de l'Etat, selon l'arrêté du 22 décembre 2021.

En application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n°2001-1276 du 28 décembre 2001 (modifié par l'art.88 de la Loi de finances rectificative pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003), un dividende peut être perçu par l'État. Le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice, au sens de l'article L.232-11 du code de commerce. Il peut être prélevé sur les réserves disponibles. Les dotations en capital reçues par les établissements publics ne donnent pas lieu à rémunération. Après examen de la situation financière de l'établissement public et constatation de l'existence de sommes distribuables, sur le rapport du conseil d'administration, le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé du budget déterminent par arrêté le montant du dividende versé à l'État.

- Note 11 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt en livres Sterling (Banque Européenne d'Investissement) (*)	0	4 432
Total	0	4 432

(*) Remboursement par anticipation de l'emprunt en livres Sterling le 21 décembre 2021.

- **Note 12 - Emprunts et dettes financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts auprès de l'Etat (*)	841 570	1 341 570
Dettes rattachées	578	14 304
Total	842 148	1 355 874

(*) Le remboursement à échéance de 500 millions d'euros réalisé sur l'exercice 2021.

Ventilation des emprunts et dettes financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts auprès de l'Etat (hors dettes rattachées)	130 000	711 570	0
	841 570		

- **Note 13 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 14 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 15 - Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ressources Publiques Investissements d'Avenir	9 602 280	4 416 646
Autres ressources Publiques d'intervention	65 356	65 356
Fonds Modernisation de la restauration	48 806	49 598
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	539 475	351 900
Dotation à payer Bpifrance Participations (1)	128	461
Dotation à payer Bpifrance (2)	4 377	0
Charges à payer Bpifrance	3 200	3 608
Autres dettes (3)	345 472	107 664
Charges à payer	1	0
Total	10 609 095	4 995 233

(1) Dans le cadre de l'activité d'accompagnement.

(2) Dans le cadre de l'activité d'accompagnement des entrepreneurs issus des quartiers prioritaires des politiques de la ville.

(3) Convention French Tech Souveraineté pour 345,0 millions d'euros et 0,5 millions d'euros pour l'activité des SATT gestion pour le compte de l'Etat.

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Autres dettes	10 609 095	0	0
	10 609 095		

- Note 16 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres restant à libérer Fonds Sociétés de Projets Industriels	184 930	283 606
Titres restant à libérer Fonds Ambition Amorçage Angels	11 500	18 000
Titres restant à libérer Fonds PSIM	150 175	66 975
Titres restant à libérer Fonds Fonds National d'Amorçage	294 314	313 200
Titres restant à libérer Fonds Multicap Croissance	435 081	418 582
Titres restant à libérer Fonds French Tech Seed	80 000	100 000
Titres restant à libérer Fonds French Tech Accélération	48 750	0
Total	1 204 750	1 200 363

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2021.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 204 750	0	0
	1 204 750		

- Note 17 - Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à étaler	13 515	19 541
Total	13 515	19 541

- Note 18 - Ecart de conversion passif**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ecart de conversion passif (*)	0	12 958
Total	0	12 958

(*) Remboursement du prêt et de l'emprunt en livres Sterling sur l'exercice 2021 (cf notes 5 et 11).

- **Note 19 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prestations des sociétés du Groupe (1)	-1 202	-1 258
Charges externes	-106	-93
Fonds de réserve (2)	-2 245	-2 820
Impôts, taxes et versements assimilés	597	-545
Charges de personnel	0	1
Autres charges (3)	-11 829	-9 275
Total	-14 785	-13 990

(1) Les prestations des sociétés du Groupe sont composées de refacturations de personnel.

(2) Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie.

(3) Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'accompagnement.

- **Note 20 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes Bpifrance	210 694	0
Dividendes EDF	169 402	0
Dividendes TSA	96 000	66 000
Total	476 096	66 000

- **Note 21 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts prêts en euros Bpifrance	7 124	37 327
Intérêts prêts en devises Bpifrance	2	23
Commissions de garantie des émissions Bpifrance	45 082	45 707
Fonds de réserve	2 244	2 820
Intérêts compte courant Etat-Agence France Trésor Innovation Capital	87 497	59 599
Total	141 949	145 476

- **Note 22 - Intérêts et charges assimilées**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts emprunt Etat	-7 124	-37 327
Intérêts emprunt Banque Européenne d'Investissement	-2	-23
Intérêts compte bancaire	-8	-10
Autres charges financières (*)	-165 924	-431 281
Total	-173 058	-468 641

(*) Pertes et dépréciations sur créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

- **Note 23 - Produits exceptionnels**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits de cessions d'immobilisations financières Bpifrance	0	10 431 146
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF	0	636 535
Total	0	11 067 681

- **Note 24 - Charges exceptionnelles**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur comptable des immobilisations financières cédées Bpifrance	0	-10 431 146
Valeur comptable des immobilisations financières cédées EDF	0	-675 575
Abondement au fonds de mutualisation des fonds de garantie Bpifrance	0	-115 000
Abondement au fonds de renforcement de la trésorerie automobile	0	-15 000
Total	0	-11 236 721

- **Note 25 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à 20,7 millions d'euros, le résultat comptable du secteur exonéré FII est de 186,6 millions d'euros et celui du secteur taxable de 243,5 millions d'euros.

L'impôt sur le bénéfice a été enregistré en autres créances au 31 décembre 2021.

Secteur non taxable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges externes	-309	-240
Résultat d'exploitation	-309	-240
Dividendes	265 402	66 000
Intérêts compte courant Etat-Agence France Trésor Innovation Capital	87 497	59 599
Autres charges financières	-165 924	-431 281
Résultat financier	186 975	-305 682
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF	0	636 535
Valeur comptable des immobilisations financières cédées EDF	0	-675 575
Résultat exceptionnel	0	-39 040
Résultat courant avant impôts	186 666	-344 962
Résultat de l'exercice	186 666	-344 962

- **Note 26 - Engagements hors bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	42 723 084	42 300 140
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	42 723 084	42 300 140
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 42 723,1 millions d'euros sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance.

Autres engagements : cf. note 28.

- **Note 27 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

- **Note 28 - Eléments concernant les parties liées**

Un engagement de 50 millions d'euros a été donné dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'Epic Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'accompagnement. 9,8 millions d'euros ont été engagés sur l'exercice 2021 et 7,7 millions d'euros sur l'exercice 2020, portant la consommation totale à 17,5 millions d'euros.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

- Note 29 - Activités pour compte de tiers**

Les opérations gérées par l'EPIC Bpifrance pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan de l'établissement public.

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT (1)	466 086		466 086		466 086	466 086
French Tech Souveraineté (2)	349 961		349 961		349 961	349 961
Total	816 047	0	816 047	0	816 047	816 047

(1) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) pour le compte de l'Etat.

(2) Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir pour le compte de l'Etat.

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT	443 326		443 326		443 326	443 326
Total	443 326	0	443 326	0	443 326	443 326

6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6.1. Rapport sur les comptes consolidés

mazars

Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie
France

KPMG

Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

EPIC Bpifrance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

EPIC Bpifrance

Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94 710 Maisons-Alfort

Capital social : € 22 136 905 793,57

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.2 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.4 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme indiqué dans la note 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres », votre établissement comptabilise une dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre

de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie dans la catégorie « Actions et autres titres à revenu variable ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans la note 5.2 « Comptabilisation des actifs et passifs financiers », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes, 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » et 7.2 « Autres produits et charges opérationnels » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 23 Mars 2022

DocuSigned by:
Matthew Brown
C03E4EDE970843B...

Matthew BROWN

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 23 Mars 2022

DocuSigned by:
Ulrich Sarfati
7DCE8BF2984848F...

Ulrich SARFATI

6.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021
EPIC Bpifrance
27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons - Alfort
Capital social : €. 22 136 905 793,57

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 mars 2022

KPMG S.A.

DocuSigned by:

7DCE88F2964846F...

Ulrich Sarfati
Associé

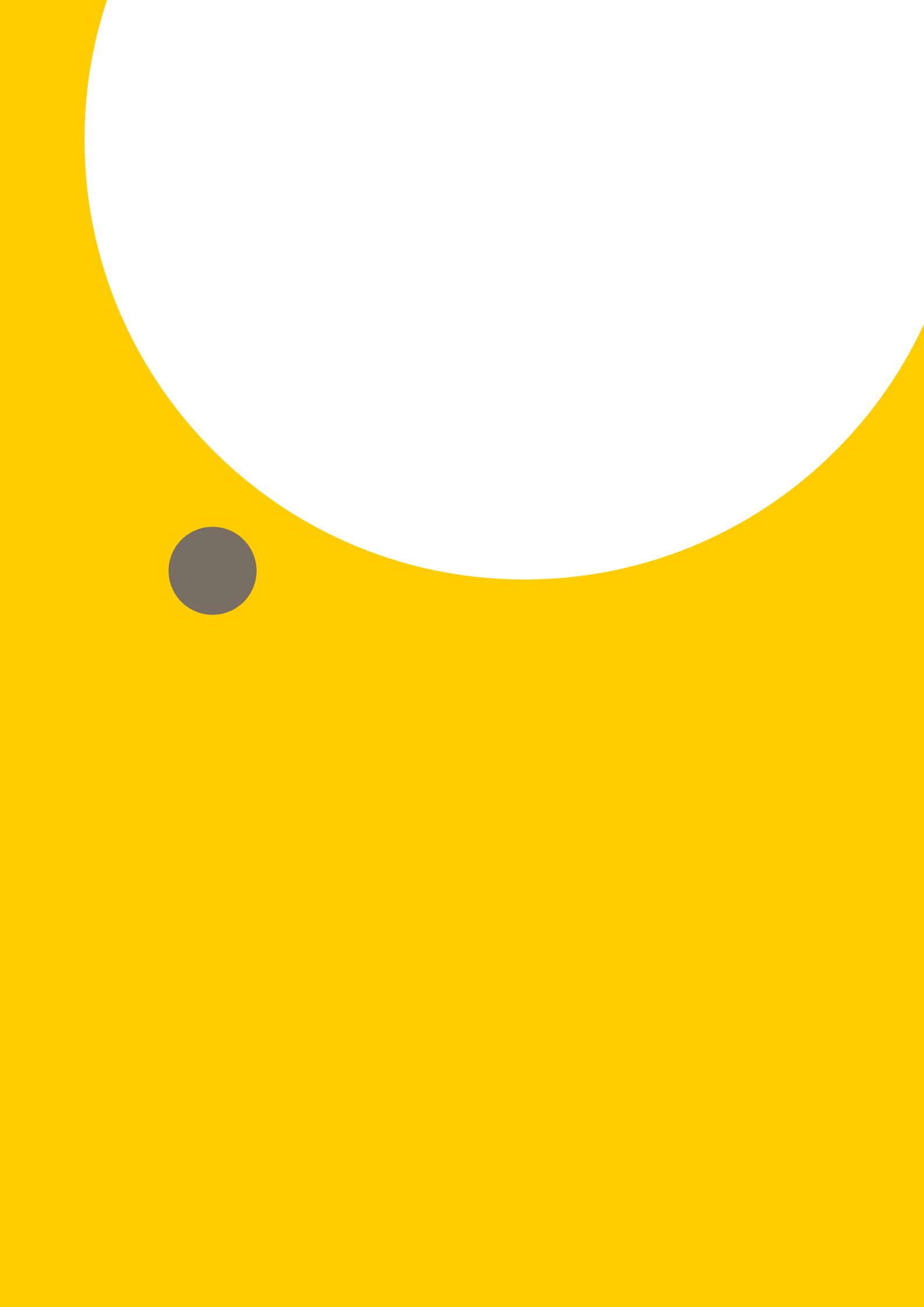
Courbevoie, le 23 mars 2022

Mazars

DocuSigned by:

C03E4EDE970843B...

Matthew Brown
Associé





Bpifrance
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil

Siège :
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr